



**LE PAYS
DE BOURGES**



Avec vous, *nous préparons demain ...*

La news**letter**

Quoi de neuf au Pays de Bourges ?

Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale est signé



De gauche à droite : Jean-Claude BEGASSAT (Président de FerCher Pays Florentais), Jean-Louis SALAK (Maire de Mehun-sur-Yèvre), Alain MAZÉ (Président du Pays de Bourges), François BONNEAU (Président de la Région Centre), Pierre-Etienne GOFFINET (Président de la Septaine), Claude LELOUP (Président des Terroirs d'Angillon Bernard ROUSSEAU (Président des Terres Vives). En haut : Jean-Pierre SAULNIER (Président du Conseil Général du Cher), Marie-Françoise LOISEAU (Vice-Présidente du Pays de Bourges), Serge MECHIN (Président du Pays Loire Val d'Aubois), Philippe FOURNIÉ (Vice-Président de la Région Centre), Agnès SINSOULIER-BIGOT (Conseillère Régionale).

François BONNEAU, **Président de la Région Centre**, ainsi que **les Présidents des Communautés de communes** En Terres Vives, FerCher Pays Florentais, la Septaine, Terroirs d'Angillon et **le Maire** de Mehun sur Yèvre **ont officialisé la signature du Contrat Régional de Solidarité Territoriale le 4 novembre 2014 à Soy-en-Septaine**. Préalablement, les élus et partenaires du Pays de Bourges ont honoré de leurs visites, plusieurs sites où des projets ont bénéficié de subventions tels que le **Domaine de Jean-Claude ROUX à Arçay** où le projet Ferme Abeille Biodiversité a pu être expliqué, **l'accueil périscolaire aux Aix d'Angillon** et **la boulangerie communale "Esprit Pain" de Farges-en-Septaine**.

Sur notre site internet, lisez l'article du Berry Républicain et de la Nouvelle République dans la rubrique **Pays de Bourges > Espace communication - Le coin presse**.



Que se passe-t-il près de chez vous ?

Votre commune s'intéresse à la réduction des pesticides ?



L'opération "**Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages**", coordonnée dans le Cher par l'association Nature 18, intéresse de plus en plus de communes chaque année. Cette action a pour but d'**accompagner les municipalités volontaires dans une démarche de réduction de pesticides** et, à terme, ne plus en utiliser pour l'entretien de la voirie et des espaces verts.

La première commune du Cher à s'être lancée, en 2010, était Neuvy-sur-Barangeon. Depuis, ce sont dix autres communes du département qui se sont engagées à réduire leurs pesticides !

Parmi celles-ci, 7 sont situées sur le territoire du Pays de Bourges : **Saint Martin d'Auxigny, Le Subdray, Saligny-le-Vif, Saint-Georges-sur-Moulon, Pigny, Vasselay, Morthomiers.**

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter Lucie JAMET, chargée d'études « eau et pesticides » à Nature 18, par téléphone au 02 48 70 76 26 ou par mail : contact@nature18.org.

Retrouvez un article de Nature 18 expliquant la démarche plus précisément sur notre site : **Découvrir et Bouger > Nature et Environnement.**

Et si j'installais une ruche dans mon jardin ?

De plus en plus d'habitants du Pays s'interrogent sur l'installation d'une ruche dans leur jardin.

Oui ! C'est tout à fait possible, du moment que certaines conditions soient respectées.

- **l'apiculteur doit avoir un numéro d'apiculteur et de SIRET** (le numéro d'apiculteur doit être apposé sur chaque rucher)

- **l'activité apicole doit être déclarée officiellement** (déclaration annuelle et respect des normes sanitaires directement [sur internet via un Télérucher](#) ou à déposer au GDS 18 (Groupe de Défense Sanitaire) 216 rue Louis Mallet 18000 BOURGES au 02 48 50 87 90 ou gds18@reseaugds.com).

- **le respect des distances** de 20 mètres entre les ruches, la voie publique et les propriétés voisines. Elles sont réduites à 10 mètres si les ruches sont le long d'un bois, d'une friche ou d'une lande et sont cependant

augmentées de 40 mètres à proximité d'une habitation et à 100 mètres à côté d'un établissement public (hôpital, caserne, école...). A moins que des palissades ou des haies de plus de 2 mètres de hauteur et de 2 mètres de chaque côté séparent les ruches des espaces cités ci-dessus.

Outre s'offrir une petite production de miel personnelle, cela permet d'**introduire des insectes pollinisateurs en milieu urbain. L'abeille est en effet un insecte utile et efficace pour polliniser les fleurs des arbres fruitiers et des plantes potagères.** A une heure où chacun se remet à la pratique du jardinage et du potager, l'introduction d'abeilles en ville est une bonne nouvelle pour leur assurer de belles récoltes dans leur jardin.

Retrouvez des exemples de municipalités qui accueillent des abeilles dans leurs établissements publics et scolaires sur notre page **Pays de Bourges > Ferme Abeille Biodiversité** ou contactez Claire SCHNEIDER Chargée de missions au Pays de Bourges au 02 48 26 82 51 ou environnement@paysdebourges.fr.

Encore plus d'informations sur le site du [Rucher Ecole de Bourges](#).



Côté Région et Partenaires

Drive fermier, une démarche collective qui fait le buzz !

Le Drive Fermier du Berry, prêt à vous livrer !



Un circuit court mis en place pour obtenir des produits locaux, de qualité, en quelques clics. Que d'avantages : - un échange direct entre le producteur et le consommateur, - le maintien et le développement d'activités agricoles et d'emplois sur le territoire, - la redécouverte de produits frais, de saison, avec un savoir-faire aux méthodes artisanales, une limite aux emballages et aux déplacements, - une

transparence sur l'origine des produits, les méthodes de fabrication et la formation des prix.

Une réponse tendance aux consommateurs. Près de chez vous, deux points de retrait pour mieux vous satisfaire : à Saint Doulchard (garage Web Auto) et à Saint Amand Montrond (quai pluvieuse).

L'association "**Les producteurs fermiers du Berry**" regroupe une douzaine d'agriculteurs du Berry (maraîchers, arboriculteurs, éleveurs, céréaliers, viticulteurs...) pour mettre en commun leur passion et leur enthousiasme à construire le projet de Drive.

Vous pouvez d'ores et déjà commander les incontournables **produits frais** (fruits et légumes de saison, viandes de boeuf, porc, agneau, volailles, et produits laitiers), les **produits d'épicerie** (huile, farine, conserves, confitures...), des **produits originaux** (escargots, safran, herbes aromatiques, infusions...), les **boissons** (jus de fruits, bières, vins).

Simple et pratique :

- connectez-vous sur <http://www.drive-fermier.fr/berry/>
- choisissez vos produits
- finalisez votre commande dans votre panier
- sélectionnez votre point de retrait et votre créneau horaire (site Web Auto à Saint Doulchard de 14h à 18h - ou Quai Pluvieuse à Saint Amand Montrond de 12h30 à 18h30) jusqu'au mercredi minuit pour un retrait le vendredi de la même semaine
- réglez en ligne par carte bancaire
- retirez votre commande le vendredi après midi
- dégustez

Ouverture des commandes depuis le mardi 28 octobre.

Contacts et coordonnées :

"Les producteurs fermiers du Berry" :

- Véronique HURAND : 06 27 00 00 19

Chambre d'agriculture du Cher :

- Emmanuelle MAILLAND-ROSSET, Conseillère en développement : 02 48 80 04 82
- Marion BRETEAU, Chargée de mission : 02 48 23 04 41

J'éco-rénove, J'économise

J'éco-rénove, J'économise

Vous voulez engager des travaux de rénovation énergétique dans votre logement ?

Selon votre situation personnelle, certaines des aides présentées ci-dessous peuvent être cumulées. Elles dépendent également des travaux ou bouquets de travaux (travaux issus d'au moins deux catégories différentes) que vous réaliserez. Les conseillers des Points Rénovation Info Service sont là pour vous informer afin d'obtenir les meilleurs financements possibles.

Plusieurs aides possibles :

- L'éco-prêt à taux zéro : une facilité de financement
- Le Crédit d'Impôt Transition Énergétique (CITE)
- Autres aides : consultez [ce document en ligne](#)

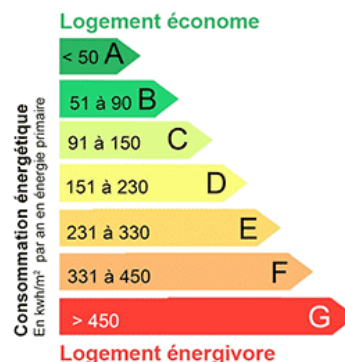
Trois bonnes raisons d'agir maintenant :

- pour faire baisser vos factures d'énergie. En rénovant votre logement, vous diminuerez votre consommation d'énergie et réaliserez des économies importantes sur vos factures.
- pour améliorer votre confort. Éco-rénover votre logement et installer des équipements plus performants (une chaudière à condensation, une pompe à chaleur, des fenêtres mieux isolées...), c'est gagner en confort de vie.
- pour augmenter la valeur de votre bien.

Pour en savoir plus sur la démarche, prenez rendez-vous avec un conseiller près de chez vous en appelant le 0 810 140 240 ou grâce à [la carte des Points rénovation info service](#).

<http://renovation-info-service.gouv.fr/>

<http://energies-centre.regioncentre.fr/home/conseils-animation-formation/conseil-et-animation/campagne-eco-renove-jeconomise.html>



Espace communication

En attendant l'Infos Pays n°4 de décembre qui sera distribué dans les mairies et établissements publics près de chez vous, vous pouvez consulter les précédentes éditions dans l'[espace communication](#) de la rubrique Pays de Bourges de notre site Internet, où vous retrouverez également les magazines de nos partenaires.

Contact : www.paysdebourges.fr ou 02 48 26 82 51 ou secretariat@paysdebourges.fr